



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 12 novembre 2024 à 20H30

Date de convocation : 5 novembre 2024      Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre, le douze novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de LAPTE s'est réuni sous la présidence de Mme LIOGIER Huguette, Maire.

Etaient présents : Mme LIOGIER Huguette, M. CHAMBERT Jean-François, Mme FERRIER Pauline, M. DUFAUD Thierry, Mme RABEYRIN Sandrine, M. MOUNIER Philippe, M. SERVEL Serge, M. DEFOUR André, M. ALLARD Joseph, Mme MERLAT Marie-Josée, M. SOUCHON François, Mme PERIFEL Nadège, M. BRUSC Pierre-Jean et Mme BONNET Bernadette.

Absente et représentée : Mme CHAPPUIS Céline représentée par Mme RABEYRIN Sandrine

Secrétaire de séance : Mme MERLAT Marie-Josée

- 1- Le compte rendu du 7 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.
- 2- Attribution des lots pour la réhabilitation d'un local municipal en épicerie et RAM

Vu le code de la commande publique

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 22 octobre 2024

L'estimation a été faite à 306 860,35 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer les offres retenues :

Lot 1 : Maçonnerie : CHANON Maçonnerie 395 Impasse Les Mirabelles 43200 YSSINGEAUX

Montant du marché : 93 624,28 € HT

Lot 2 : Charpente Couverture bois Zinguerie : Velay Couverture Charpente 21 Rue du Garay 43700 BLAVOZY

Montant du marché : 56 418,79 € HT

Lot 3 : Menuiseries extérieures : CHAPUIS 210 Chemin de Farnier 43000 LE PUY EN VELAY

Montant du marché : 32 672,52 € HT

Lot 4 : Plâtrerie Peinture : PEPIER CHARREL 16 Rue de St Didier 43600 SAINTE-SIGOLÈNE

Montant du marché : 38 668,97 € HT

Lot 5 : Menuiserie intérieure : CHAPUIS 210 Chemin de Farnier 43000 LE PUY EN VELAY

Montant du marché : 9 760,28 € HT

Lot 6 : Chape Carrelage sol souple : Sols et Plus 9 Rue du Stade Malpas 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE

Montant du marché : 17 502,65 € HT

Lot 7 : Électricité : FRAISSE ET FILS ZA La Guide 43200 YSSINGEAUX

Montant du marché : 24 684,50 € HT.

Lot 8 : Plomberie – Chauffage – Ventilation : ETS COURT Zone de Marteville 43200 LAPTE

Montant du marché : 25 507,60 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 298 839.59 € HT.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025.

### 3- Subvention DETR 2025 : réhabilitation d'un local municipal en épicerie et salle de RAM

Le projet concerne la réhabilitation d'un local municipal en épicerie et salle de RAM.

Le montant des travaux ressort à 298 839,59 € HT avec des frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 19 800 HT, soit un montant global de 318 639,59 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide DETR avec la décomposition suivante :

- DETR (30 %)	soit 95 591,88 € HT
- Conseil Régional (44 %)	soit 139 319,80 € HT
- CAF (3 %)	soit 10 000,00 € HT
- LEADER (3 %)	soit 10 000,00 € HT
- Commune (20 %)	soit 63 727,91 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des votants, approuve l'avant-projet détaillé tel que présenté et autorise Madame le Maire de solliciter cette demande d'aide à la DETR.

#### 4- Subvention DETR 2025 : rénovation énergétique Ecole du Petit Suc

Depuis plusieurs années, la Commune de LAPTE effectue de nombreux travaux d'entretien et de modernisation à l'École du Petit Suc en matière d'accessibilité, de sécurisation et de rénovation de second œuvre.

Dans la continuité de la démarche, il convient aujourd'hui de procéder à des travaux pour répondre aux besoins de confort des publics accueillis et de s'inscrire dans une recherche d'économie d'énergie. Une étude thermique a été réalisée par le bureau d'études COHECO.

Cette étude a permis d'identifier les points à améliorer (amélioration de l'existant, du confort d'été, la réduction des besoins de chauffage et le changement de la chaudière).

L'enveloppe estimée pour cette rénovation s'élève à 195 800 € HT avec des frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 17 940,00 € HT, soit un montant global de 213 740 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide DETR avec la décomposition suivante :

- DETR (60 %)	soit 128 244,00 € HT
- Fonds vert (20%)	soit 42 748,00 € HT
- Commune (20%)	soit 42 748,00 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité des votants, approuve l'avant-projet détaillé tel que présenté et autorise Madame le Maire de solliciter cette demande d'aide à la DETR.

#### 5- Tarifs communaux 2025

Il est rappelé que les tarifs applicables aux usagers des différents services publics communaux sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

**Vu** l'analyse du budget communal et son nécessaire équilibre ;

**Vu** les tarifs municipaux 2024 et antérieurs ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les tarifs des services municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

<b>Commune de Lapte (43) – Tarifs 2025 Applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>		
<b>Cantine scolaire</b>	Repas	3,70 € repas maternelle 4,10 € repas primaire 7 € repas adulte
	Inscription tardive (après le vendredi de la semaine précédente)	5 € l'unité
<b>Garderie</b>	Garderie du soir	1 €
<b>Transport scolaire</b>	Navette écoles (Ligne 114-01)	10 € / mois (sur 10 mois)
<b>Droit de place</b>	Sans électricité	225 € à l'année
	Avec électricité	450 € à l'année
	Camion outillage	13 €
	Emplacement Taxi	72 € /an
<b>Droit de séjour dans le caveau provisoire</b>	1 à 3 mois	Gratuit
	Après 3 mois mensuellement	60 €
<b>Concessions funéraires</b>	Trentenaire au mètre carré	120 €
	Cinquantenaire au mètre carré	150 €
<b>Alvéoles cinéraires</b>	10 ans	400 €
	15 ans	650 €
	Trentenaire	1000 €
<b>Terrain communal</b>	Constructible ou de convenance	25 € / m2
<b>Location de la salle Multi Activités</b>	<u>Particuliers Laptois</u>	
	Vin d'honneur mariage	150 €
	Vin d'honneur obsèques	50 €
	Caution	600 €
<b>Encarts publicitaires bulletin municipal</b>	Modèle 1 (4 x 6 cm)	60 € HT
	Modèle 2 (6 x 9 cm)	80 € HT

## 6- Recrutement d'un agent pour l'accueil de la mairie

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la séance du conseil municipal du 10 septembre dernier, il avait été convenu de recruter un agent pour remplacer l'agent d'accueil de la mairie le temps de son congé maternité prévu du 3 janvier 2025 au 24 avril 2025. Le contrat de travail devait être établi pour 6 mois à compter du 25/11/2024.

Afin de former au mieux la personne recrutée, le contrat de travail démarrera 1 semaine avant soit le 18 novembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à 1 abstention et 14 voix pour, d'autoriser le Maire à signer le contrat de travail pour la période du 18/11/2024 au 18/05/2025 pour 6 mois à 28 heures hebdomadaire et tous documents relatifs à ce recrutement.

## 7- Retrait des Communes de RIOTORD et SAINT-JULIEN-MOLHESABATE au Syndicat des Eaux de Montregard

Madame le Maire rappelle que par la délibération n°52/2024 du 7 octobre dernier, la Commune de LAPTE avait approuvé l'extension du périmètre du SEM aux communes de Riotord, Saint-Bonnet-le-Froid et Saint-Julien-Molhesabate à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les Communes de Riotord et Saint-Julien-Molhesabate ne souhaitent plus adhérer au Syndicat des Eaux de Montregard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le retrait des communes de Riotord et Saint-Julien-Molhesabate, charge le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat des Eaux de Montregard et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fin de séance à 22h



Le Maire,

Huguette LIOGIER